

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26.04.2023

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF)
sur le préavis 03/2023 relatif aux comptes Accueil de jour 2022

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 4 avril 2023, à Genolier, pour la séance de présentation du préavis 03/2023 par le CoDir. Étaient présents à cette séance M. Cédric Marzer, responsable des finances de l'AISGE-Accueil de jour, Mme Annick Kosel, Directrice générale et Mme Dominique Althaus, secrétaire générale et directrice des finances AISGE. Nous les remercions pour les explications détaillées et les réponses à nos questions, ainsi que pour la très bonne tenue des comptes et la transparence avec laquelle ce travail a été effectué.

Les membres présents de la CoGeF étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue, Président), Denis Berger (Arzier-Le Muids, présence partielle), Noémie Dunand (Genolier), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex). Les membres de la CoGeF se sont ensuite retrouvés pour une séance en visio le 11 avril 2023 (présents : Gabriel Galibourg, Noémie Dunand, Nina Darricau et Evelyne Vogel, excusé : Denis Berger).

La commission ne commentera pas chaque poste présenté dans les comptes et se contentera de faire une analyse globale en apportant quelques éléments d'information aux postes principaux. Nous constatons qu'une attention particulière a été portée sur les dépenses par le CoDir afin de maîtriser les coûts et nous l'en remercions. De plus, l'arrivée d'une comptable au sein de l'AISGE en milieu d'année 2022 a permis de centraliser la gestion de la comptabilité au sein de l'association, partagée jusque-là entre la Directrice administrative ad interim et une fiduciaire externe.

L'augmentation croissante de la population dans notre région ces dernières années a poussé l'AISGE à développer sa structure administrative pour assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de l'Accueil de jour. Ce développement est passé notamment par le recrutement d'une nouvelle directrice générale (cf. préavis 06/2022), en charge de repenser l'organisation de l'AISGE, d'un responsable des bâtiments, en charge de la gestion de l'entretien pour toutes les structures, d'une assistante administrative et de personnel pour assurer les heures d'intendance croissantes (cf. préavis 04/2022). Ces coûts se traduisent dans les comptes par une hausse significative et logique des salaires administratifs et d'intendance, répartis au pro rata entre chacune des structures de l'Accueil de jour. Pré-

cisons au passage que la clé de répartition pour les comptes 2022 se base sur les heures comptabilisées dans les UAPE et NU/GA, et que cette clé sera modifiée lors des comptes 2023 pour se baser sur le nombre de places autorisées dans les différentes structures.

En ce qui concerne les taux de remplissage des différentes structures de l'Accueil de jour, le nombre d'enfants fréquentant nos UAPE et NU/GA est en augmentation constante. Les taux globaux atteignent 95 % et les structures affichent complet.

Taux de remplissage des structures de l'AISGE-Accueil de jour

	St-Cergue	Arzier	Givrins	Trélex
UAPE	79.93 %	94.92 %	97.18 %	90.91 %
NU/GA	92.59 %	95.28 %	-	96.79 %

Ces taux de remplissage croissants impliquent une hausse des salaires pédagogiques et des frais éducatifs. En effet, plus il y a d'enfants, plus il faut d'éducateurs, de matériel, etc. Les charges sociales augmentent donc elles aussi en conséquence. Mais cette hausse des salaires et des frais s'accompagne logiquement de revenus plus conséquent, grâce aux frais d'écolage et aux subsides en hausse. Les charges ont ainsi été compensées.

L'année 2022 marque la transition post-pandémie de COVID-19 avec la fin des aides COVID pour les placements d'urgences et la reprise des activités (fête, repas) qui n'ont pu avoir lieu pendant la pandémie. Les comptes affichent ainsi une nette hausse des frais d'animation pour toutes les structures par rapport à l'exercice précédent. Notons que le virus a fait encore parler de lui en début d'année 2022 en mettant à mal les équipes éducatives. Cela a nécessité la venue d'éducateurs remplaçants d'autres structures de l'AISGE et extérieurs à l'AISGE pour assurer le bon fonctionnement des différentes structures. Ces frais de remplacements ont contribué à la hausse des charges.

Comme annoncé dans le préavis 11/2021 concernant le traitement des indemnités des membres du CoDir pour la législature 2021-2026 et accepté lors du Conseil intercommunal de l'AISGE du 28 avril 2021, les vacations du CoDir sont désormais payées par l'AISGE, et non plus par les communes. Ces vacations apparaissent ainsi pour la première fois dans les comptes 2022 et y figureront pour les exercices à venir.

À la fin de l'exercice 2022, les comptes 2022 de l'Accueil de jour présentent un excédent de recettes de CHF 310'000.- (avant redistribution), toutes structures confondues. L'AISGE n'étant pas autorisée à faire de bénéfices, le Réseau d'accueil des toberones (RAT) demande à ce que ces recettes soient placées en dotations, en vue de constituer des provisions (rééquilibrage exigé par la convention liant l'AISGE au RAT). Le montant de ces dotations n'est communiqué par le RAT qu'en fin d'exercice. La budgétisation de ces charges est donc difficile.

Les chiffres présentés dans les comptes de l'Accueil de jour montrent la bonne santé financière des différentes structures d'accueil. La CoGeF encourage le CoDir à poursuivre ses efforts de développement de l'accueil de jour et à trouver, conjointement avec les communes, de nouveaux locaux pour répondre à la demande de placement en constante augmentation.

La CoGeF constate également que la réorganisation au sein de l'équipe administrative porte ses fruits et l'encourage à continuer sur cette lancée afin que cela soit profitable au-delà de l'exercice 2022.

La commission encourage également à maintenir une bonne communication et des échanges fréquents entre les équipes éducatives et les équipes de direction pour favoriser la cohésion et le bien-être de tous.

Cette communication est tout aussi importante entre les parents et l'AISGE. La CoGeF propose par exemple d'organiser des sondages auprès d'un panel de parents une ou deux fois par année, afin de noter les besoins, ressentis et autres des familles. Cela permettrait d'impliquer davantage les parents, à l'instar du conseil d'établissement pour l'AISGE-École.

La fiduciaire Heller SA a procédé à un examen succinct des comptes selon la norme d'audit suisse. Aucune remarque n'a été relevée.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 03/2023 relatif aux comptes Accueil de jour 2022 et le rapport de gestion et en donner décharge au Comité directeur de l' AISGE.

Givrins, le 16 avril 2023

La commission de gestion et finances formée de

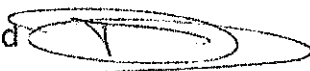
Gabriel Galibourg, président



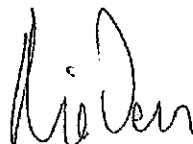
Denis Berger



Noémie Dunand



Nina Darricau



Evelyne Vogel

